Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2553

1.10.2024

DÉCISION (PESC) 2024/2553 DU CONSEIL

du 4 avril 2024

relative à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République du Mozambique sur le statut de la mission de formation militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUTM Mozambique)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 37, en liaison avec l'article 218, paragraphes 5 et 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 12 juillet 2021, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2021/1143 ([1]) instituant une mission de formation militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUTM Mozambique).

(2) Le 15 octobre 2021, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2021/1818 ([2]) lançant l'EUTM Mozambique.

(3) Le 4 novembre 2021, le Conseil a autorisé le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à ouvrir des négociations avec la République du Mozambique en vue de la conclusion d'un accord sur le statut de l'EUTM Mozambique.

(4) Un accord a été négocié entre l'Union et la République du Mozambique sur la base de l'autorisation accordée par le Conseil le 4 novembre 2021.

(5) Il y a lieu d'approuver l'accord entre l'Union européenne et la République du Mozambique sur le statut de la mission de formation militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUTM Mozambique) au nom de l'Union,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'accord entre l'Union européenne et la République du Mozambique sur le statut de la mission de formation militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUTM Mozambique) (ci-après dénommé l'«accord») est approuvé au nom de l'Union ([3]).

Article 2

Le président du Conseil est autorisé à désigner la ou les personnes habilitées à signer l'accord à l'effet d'engager l'Union.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 4 avril 2024.

Par le Conseil

La présidente

H. LAHBIB

([1]) Décision (PESC) 2021/1143 du Conseil du 12 juillet 2021 relative à une mission de formation militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUTM Mozambique) (JO L 247 du 13.7.2021, p. 93).

([2]) Décision (PESC) 2021/1818 du Conseil du 15 octobre 2021 lançant la mission de formation militaire de l'Union européenne au Mozambique (EUTM Mozambique) (JO L 368 du 18.10.2021, p. 5).

([3]) Le texte de l'accord est publié au JO L, 2024/2552, 1.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/agree_internation/2024/2552/oj.